

COMMUNE : BAVANS (25550)

Tampon Sous-préfecture

N° 16/2014

Nos réf. : PK/HB/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 18/02/2014	L'an deux mil quatorze le vingt-sept février à dix-neuf heures,
DATE D'AFFICHAGE : 27/02/2014	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre KNEPPERT, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 26</i>	Présents : KNEPPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, MAKSOUH Mourad, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, JACQUOT Laurent, FONTAINE Dalila, GRILLOT Fabienne, GRIFFON Pierre, PERRON Danièle, MONNIN Jean-Pierre, MORASCHIETTI Élisabeth, RADREAU Sophie (arrivée à 19h10), MARTINO Jean-Luc, BIGEARD Isabelle (arrivée à 19h15), TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, MOUHOT Marcel.
OBJET : <i>Montant indemnisation des assurances – incendie en juillet 2013 des vestiaires du Foot</i>	Excusés : MANIAS Marcel a donné procuration à MERAUX Jocelyne, RENOUX Alain a donné procuration à CLAUDON Pierre, CHATELAIN Pierre, parti à 19h30, a donné procuration à KNEPPERT Pierre, AUDOUZE Yann a donné procuration à MAKSOUH Mourad, PAGNOT Pascal a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie a donné procuration à MOUHOT Marcel. Absente : PETIT Betty,

Monsieur le Maire fait part du compte-rendu d'expertise concernant la prise en charge des travaux de rénovation des vestiaires du stade incendiés en juillet 2013.

Il rappelle l'historique de l'avancement du dossier notamment le retard pris par nécessité de réaliser avant travaux le désamiantage du bâtiment sinistré : appel d'offres courant décembre 2013 et choix des entreprises début janvier 2014.

Il présente le tableau d'indemnisation d'un montant de 148 079,00 € hors taxes, et fait part également des garanties supplémentaires auxquelles la Commune a droit portant l'enveloppe à 201 279,00 € hors taxes.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur le montant de l'indemnisation concernant les travaux de rénovation du bâtiment des vestiaires du Foot partiellement incendié en juillet 2013.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 27/02/2014

Publiée le 27/02/2014.....

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire




SOUS - PREFECTURE

12 MARS 2014

MONTBELIARD